

GENERALI est le nouvel assureur choisi par la Fédération Française de Karaté pour protéger son activité et ses licencié-e-s . Ce nouveau contrat est souscrit par l'intermédiaire du courtier WTW. Les équipes du département Sports et Evènements seront au quotidien à vos côtés pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches liées aux assurances.

Qui est assuré-e?

- La Fédération française de karaté
- Les ligues régionales et comités départementaux
- Les clubs affiliés
- Les licencié-e-s
- Les dirigeant-e-s et cadres d'animation
- Les préposé-e-s salarié-e-s ou non de la Fédération, Les stagiaires, les aides bénévoles
- Les personnes des essais/découverte

Quelles sont les activités assurées?

- Les activités sportives, culturelles et récréatives (fêtes, bals..) pratiquées sous l'égide de la fédération ou de ses structures affiliées et se déroulant dans le prolongement des activités sportives assurées.
- Les manifestations promotionnelles vente et fourniture d'objets publicitaires
- Les séances d'entraînement et stages
- Les stages de formation dispensées par les entités assurées

En cas d'accident corporel survenu au cours d'une activité couverte par le contrat d'assurance fédéral, vous devez procéder de la manière suivante :



Déclarer un sinistre :
(dans les 5 jours ouvrés)

@ ffkarate@wtwco.com



WTW
WTW DGPL FEDERATIONS
2 Rue de Gourville
45911 Orléans Cedex 9

Des questions sur le contrat d'assurance ou besoin d'aide pour une déclaration ?

Vous pouvez nous joindre :

09 72 72 28 91

Depuis l'étranger :

+33 972 722 891



Avant d'engager des frais d'assistance médicale ou de rapatriement, il est **indispensable** de contacter EUROPE ASSISTANCE (24h/24 et 7j/7) au **+ 33 1 41 85 91 47**

24h/24 en communiquant le numéro du contrat **AT882620** et le n° d'adhésion **58 225 190**

Par internet : <https://sinistre.europ-assistance.fr>

Par mail : sinistre@europ-assistance.fr